

Au Conseil Communal de Château-d'Oex

**Rapport sur le préavis n°26/2024**

**Demande de crédit complémentaire pour divers travaux d'étanchéité avec reprise d'une partie de l'isolation périphérique du bâtiment communal « Cinéma Eden »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le lundi 8 octobre 2024 à la salle du Conseil Communal. Elle était composée de M. Jean-Philippe Blum, 1<sup>er</sup> membre, en remplacement de Mme Valérie Rossier, Matthieu Morier, rapporteur, M. Nicolas Pasquier, en remplacement de M. Didier Morier, M. Philipp Böhringer et M. Carlos Ribeiro Almeida. Les autorités communales étaient représentées par Mme Nicole Schnegg, municipale, M. Pierre-François Mottier, municipal et M. Xavier Feal, adjoint au service des travaux.

Pierre-François prend la parole et nous explique que l'augmentation de prix par rapport aux devis et préavis soumis au Conseil, est principalement due à l'augmentation générale des prix des matériaux suite au COVID.

Après le début des travaux, il a été constaté que le toit plat de la terrasse avait plus de dégâts que prévu et de ce fait une dalle en bois plus grande a été posée. Ce qui sera de toute manière utile pour de futurs travaux tel qu'agrandissement ou isolation.

M. Feal nous précise que des travaux plus importants ont été exécuté dans la loggia mais cela reste un rafraîchissement et non une remise à neuf. Les travaux sont donc totalement terminés et reconnus par la Commune.

Mme Schnegg explique qu'en cas de dépassement de plus de 10% du crédit accordé, le préavis doit être repassé devant le Conseil Communal.

La commission s'est posé la question de savoir ce qu'il advenait en cas de refus du préavis étant donné que les travaux sont déjà terminés. La réponse donnée est que le coût des travaux devrait être réparti dans le budget courant du Cinéma des années suivantes, ce qui ne serait pas optimal.

Après une courte discussion, la commission propose d'accepter ce préavis. Cependant, elle s'interroge sur le peu de marge de manœuvre de la Commune en cas de dépassement de crédit et le fait de convoquer une commission du conseil et une délégation communale pour « CHF 40'000.00 ».

Le rapporteur  
Matthieu Morier